

# AMAP des 3 SOL

## Contrat d'engagement pour les produits du GAEC Bellis Perennis

Période de : **octobre 2021 à septembre 2022**

### L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### **Contractants :**

Producteurs :

Consom'acteur

<b>GAEC Bellis Perennis</b> La grande Noé 49670 Valanjou Vincent, Méric 07 68 83 18 35 <a href="mailto:gaecbellisperennis@yahoo.fr">gaecbellisperennis@yahoo.fr</a>	Produits bio certifié par : Nature et Progrès 16 avenue Carnot 30100 ALES	Nom : ..... ..... Tèl : ..... courriel : .....@.....
--	--	---

### **Termes du contrat :**

Il est proposé de la farine de blé type 80 de seigle, du pain au levain de farine de blé, petit et Grand épeautre, seigle ou graines, issus de l'agriculture biologique. Ainsi que du lait et des fromages. Egalement des bocaux de pâtés, rillettes et sauce Bolognaise.

**Il n'y aura pas de livraison pendant l'été, les mardis 26/07/22, 02/08/22, 09/08/22, 16/08/22 et à Noël, le mardi 28 décembre 2021**

### **Conditions :**

- Concernant le pain, il est demandé au consomm'acteur de s'engager pour 1 pain minimum par semaine, de même pour le contrat lait, minimum 1 litre par semaine. Il n'y a pas d'impératif pour la farine.

Merci de prévoir votre récipient lors des livraisons de farine et de lait.

- **Le paiement s'effectuera par 12 virements mensuels de préférence** ou 12 chèques à l'ordre du GAEC Bellis Perennis.

- La livraison s'effectuera le mardi de 18h30 à 19h30 sur le parking du Musée de la Vigne et du Vin à St Lambert

- Toute commande non retirée ne sera reportée que si le producteur est préalablement prévenu.

- Les nouveaux contrats débuteront début octobre 2021 et se termineront fin septembre 2022.

- Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL.**

La cotisation est de 5€ minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer des permanences 2 ou 3 mardi / an.

- La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf. statuts).

**Le contrat est remis en double exemplaire le mardi 22 juin 2021**

**à la "soirée contrat"** (1 exemplaire pour le référent, 1 exemplaire pour le consomm'acteur).

Renseignements auprès des référents pain-farine :

**Etienne CESBRON - Mirebeau 49750 RABLAY SUR LAYON / Sonia PUEL - Le Vau Chaumier 49750 CHANZEAUX**

[em.mirebeau@free.fr](mailto:em.mirebeau@free.fr)

Tél : 02 41 78 64 19

[scpuel@yahoo.fr](mailto:scpuel@yahoo.fr)

Tél : 06 50 32 77 17

FAIT à .....

**Signature du Producteur :**

**Le 22/06/2021**

**Signature du Consom'acteur :**